

2. COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

	Date de début du premier mandat	Mandats en cours	
		Date de nomination	Date de fin de mandat
ERNST & YOUNG et Autres 1, place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1 Représenté par Gilles Cohen et Jeanne Boillet	6 juin 1998	15 avril 2010	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2015
DELOITTE & ASSOCIÉS 185, avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex Représenté par Thierry Benoit	13 mai 2004	15 avril 2010	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2015

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

	Date de début du premier mandat	Mandats en cours	
		Date de nomination	Date de fin de mandat
AUDITEX 1, place des Saisons - 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1	15 avril 2010	15 avril 2010	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2015
M. Denis GRISON 61, rue Regnault - 92075 Paris La Défense	6 juin 1986	15 avril 2010	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2015

2.3. Honoraires perçus en 2013 et 2014

(en milliers d'euros, hors taxes)

	ERNST & YOUNG et Autres				DELOITTE & ASSOCIÉS			
	2014		2013		2014		2013	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
- LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton	1 201	8	1 107	6	722	12	745	12
- Filiales consolidées	8 218	54	8 720	51	4 235	68	3 975	62
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes								
- LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton	537	3	2 048 ^{(a)(b)}	12	286	4	410 ^(b)	6
- Filiales consolidées	1 351	9	1 678 ^(b)	10	791	13	992 ^(b)	16
	11 307	74	13 553	79	6 034	97	6 122	96
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées								
Juridique, fiscal, social ^(c)	3 623	24	3 340	19	148	2	264	4
Autres	378	2	268	2	47	1	24	-
	4 001	26	3 608	21	195	3	288	4
Total	15 308	100	17 161	100	6 229	100	6 410	100

(a) Ces montants incluent les travaux réalisés dans le cadre de l'acquisition et de l'intégration de Loro Piana.

(b) Ces montants incluent les prestations au titre du changement de date de clôture de la société mère Christian Dior SA.

(c) Principalement, prestations d'assistance fiscale hors de France, permettant aux filiales et aux expatriés du Groupe de répondre à leurs obligations déclaratives locales.